



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONNE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - FADDI - GILBERT - RABOU - SEGUR - MM BLANC - BONNAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - DUVAL - GALZIN - GELIS (Suppléant) - JEANZAC - LENCOU - MAUREL - SARRAN - SEGUR - VERNHES.

N° 2013/137

Objet : Election d'un vice-président

Monsieur le Président fait lecture aux membres de l'Assemblée de la délibération n°2013/12 du conseil municipal de Montdragon en date du 29 juillet 2013 relative à la modification de la représentation de la commune au conseil communautaire de la CCLPA.

En effet, M. Roger DAUZATS, pour des raisons de santé, a fait le choix de ne plus être délégué titulaire au sein de la CCLPA. Il est donc désigné comme délégué suppléant. M. Gilbert VERNHES devient délégué titulaire.

M. Roger DAUZATS, en tant que délégué suppléant, ne peut pas conserver ses fonctions de 2^{ème} vice-président de la CCLPA.

Pour cela et conformément à la délibération n°2012/01 fixant notamment le nombre de vice-présidents de la CCLPA à 9, Monsieur le Président propose d'élire un nouveau vice-président en remplacement de M. Roger DAUZATS.

Deux assesseurs sont nommés : Michel COLOMBIER, Marc CURETTI

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote :

Candidats : Gilbert VERNHES – Yannick BLANC

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 30

- Bulletins blancs ou nuls : 4

- Suffrages exprimés : 26

- Majorité absolue : 14

Ont obtenu : Gilbert VERNHES : 11 voix / Yannick BLANC : 15 voix

M. Yannick BLANC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président.

M. Yannick BLANC a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2013.

Raymond GARDELLE